

Communiqué de presse

Le 13 juillet 2021

SÉANCE PUBLIQUE DU DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE **Revalorisation de l'allocation Bébédom et aide aux collégiens boursiers pour l'achat du titre de transport Imagine R**

L'Assemblée départementale, présidée par Georges Siffredi, s'est réunie ce jour en séance publique. A cette occasion, les élus ont notamment voté la revalorisation et la simplification de l'allocation Bébédom, une aide aux collégiens boursiers pour l'achat du titre de transport Imagine R, et le règlement intérieur de l'Assemblée départementale.

Revalorisation et simplification de l'allocation Bébédom

Créée en 2005, cette allocation départementale est destinée à soutenir financièrement les parents qui ont recours à une assistante maternelle agréée ou une auxiliaire parentale pour la garde de leur enfant de moins de trois ans, afin de les aider à concilier vie familiale et responsabilités professionnelles. En 2020, 7 107 familles alto-séquanaises ont bénéficié de l'allocation Bébédom.

A partir du 1^{er} septembre 2021, de nouvelles modalités d'attribution et d'instruction s'appliqueront aux nouveaux allocataires et aux familles bénéficiant déjà du dispositif Bébédom, dans le cadre de leur renouvellement.

Les élus départementaux ont voté une revalorisation de 10 % des montants de cette allocation, dans un objectif de soutien plus important aux bénéficiaires du dispositif :

- > 220 € par mois pour les familles dont le quotient familial CAF est inférieur ou égal à 800 €,
- > 110 € par mois pour les familles dont le quotient familial CAF est compris entre 801 € et 2 400 €,
- > 220 € par mois pour les familles qui ont un enfant handicapé de moins de 3 ans dont le quotient familial CAF n'excède pas 2400 €.

Dans la continuité des mesures de simplifications des aides départementales, le nombre de justificatifs de l'allocation Bébédom sera réduit pour ceux qui opteront pour la procédure en ligne.

En effet, un accès direct aux données de la CAF y a été intégré et permettra de connaître en temps réel le quotient familial des allocataires.

Aide aux collégiens boursiers pour l'achat du titre de transport Imagine R

L'Assemblée départementale a voté un remboursement de 50 %, 75 % ou 100 % du titre de transport Imagine R pour les collégiens boursiers du département des Hauts-de-Seine, en fonction de leur niveau de bourse, dès le démarrage de la campagne d'abonnement 2021.

Les demandes de remboursement pourront se faire directement [sur le portail Aides et Service](#).

Les élus départementaux ont également adopté, à l'occasion de cette séance publique, le règlement intérieur fixant les règles et modalités de fonctionnement de l'Assemblée départementale pour cette nouvelle mandature.

Contacts presse

Muriel HOYAUX

Amélie CHABUET

tél. : 01 47 29 35 78

courriel : presse92@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr